

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) N° DNCMP/ 40/F/2024-2025 pour la fourniture des produits et matériel de nettoyage de la piscine didactique pour l'exercice 2024-2025.

Date de publication : 14/08/2024

Date d'ouverture des offres : 02/08/2024

1 Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Université du Burundi représenté par la Direction des Finances et du Patrimoine invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des produits et matériel de nettoyage de la piscine didactique à l'Université du Burundi.

2 Financement du marché

Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2024-2025

3 Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot à savoir : **Fourniture des produits et matériel de nettoyage de la piscine didactique.**

4 Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (A.A.O.N.O) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les fournitures faisant objet du présent marché sont à livrer dans un délais ne dépassant pas trois (3) mois à partir de la date de notification définitive de l'attribution du marché.

5 Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

6 Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction financière et du patrimoine de l'Université du Burundi tous les jours ouvrables de 7h30 à 15h30 et à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura. Tél. : 22 24 24 85 / 22 22 92 11

Bâtiment du Rectorat, Bureau N° 25

Site : <https://www.ub.edu.bi>

Il peut être obtenu à la même adresse contre un bordereaux de versement de CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (100 000 BIF) dont la moitié au compte N° 1293120101-86 ouvert à la BANCOBU au nom de l'Université du Burundi (UB) et l'autre moitié au compte N° CC10003 (Sou-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BRB.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Tél. : 22 24 24 85 / 22 22 92 11 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

7 Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe II doit être fourni en même temps que l'offre. Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre. **Elle est fixée à 1 400 000 BIF (Un Million Quatre Cent Mille Francs Burundais).**

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le **09/09**/2024 à 09 heures à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura. Tél. : 22 24 24 85 / 22 22 92 11

Bâtiment du Rectorat, Bureau N° 25

Site : <https://www.ub.edu.bi>

Elles pourront également être remises de main en main au Président de la Commission d'Ouverture des Offres avant que la séance ne soit déclarée ouverte. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

8 Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9 Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **09/09**/2024 à 09 heures

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10 Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du Rectorat le **09/09**/2024 à 9 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP doit assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents.

11 Critères de qualification

a) Documents constituant l'offre technique

- La caution bancaire de soumission ;
- La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant son numéro.
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R), valide
- Le certificat d'immatriculation fiscale (N.I.F) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en cours de validité.
- Les Spécifications Techniques ;
- Acte d'engagement signé, établi suivant le modèle en annexe;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
- Les Statuts de la société (personne morale, copie)
- Le Registre de commencer (copie)
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.
- L'attestation de non faillite valide délivrée par le Tribunal de Commerce

b) Documents constituant l'offre financière

- L'acte de soumission;
- Bordereau des prix unitaires;
- le détail quantitatif estimatif dûment complété;
- Le délai de livraison des fournitures.

L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le/...../2024

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

A L'UNIVERSITE DU BURUNDI

Prof. Dr. Audace MANIRABONA

